

, l'on a
à cet
on d'i-
uence,
suites,
du 17
n des
PURI-
le du
us les

XII, ns.

ur un
t ses
dans
ur la
nnes
voirs
aug-
cice
ocu-
yant
une
étu-

ulée
s de

dient dans notre collège de la Compagnie de Jésus, portés par une dévotion particulière envers la bienheureuse vierge Mère de Dieu, et animés par les exhortations de leurs maîtres, s'assembloient, certains jours et à certaines heures, dans une chapelle du collège dédiée à la Sainte-Vierge, sous le titre de l'Annonciation, et avaient coutume d'y approcher des sacremens de la confession et de l'eucharistie avec de grands sentimens de dévotion, d'y réciter l'office, de s'y entretenir de choses saintes, d'y entendre les exhortations qui s'y faisaient, et de vagner à plusieurs autres bonnes œuvres ; que quantité d'autres attirés par leurs exemples, s'étaient joints à eux dans le même dessein : Nous, souhaitant d'entretenir et d'augmenter un si saint établissement, nous leur avons accordé, et à tous ceux qui feront les mêmes exercices, des indulgences, ainsi qu'il est plus amplement expliqué dans nos lettres apostoliques.

Le Général nous ayant humblement supplié, Nous, souhaitant de seconder la piété de ces écoliers, nous érigeons dans l'église du Collège une Congrégation sous le titre de l'Annonciation de la bienheureuse vierge Marie, qui sera la première et la principale de toutes, non-seulement pour ceux qui étudient, mais encore pour tous les fidèles ; laquelle sera toujours sous la direction du Général de la Compagnie de Jésus : et afin que cette pre-